



Modalités d'inscription en classe de 1^{ère} générale ou 1^{ère} STMG au lycée Saint-John Perse.

Ces modalités d'inscription concernent :

1. **Les nouveaux élèves affectés en 1^{ère} générale** (les élèves déjà scolarisés en seconde au lycée Saint-John Perse ne sont pas concernés, ils doivent se réinscrire en ligne en passant par Educonnect)
2. **Tous les élèves affectés en 1^{ère} STMG (Nouveaux mais aussi les élèves qui étaient déjà scolarisés en seconde au lycée Saint-John Perse)**

Attention l'inscription nécessite obligatoirement un avis d'affectation de la Direction académique

Madame, Monsieur,

Votre enfant est affecté en 1^{ère} générale ou en 1^{ère} STMG au lycée Saint-John Perse.
L'inscription au lycée s'effectue en suivant deux étapes :

1. Préparer les pièces du dossier à constituer. Toutes les documents (notes d'informations, documents à télécharger et pièces à fournir) sont disponibles sur notre site <https://www.lycee-saint-john-perse.fr> sur **la page spéciale dédiée aux inscriptions**.

Après l'affectation prononcée par la DSDEN (commission le 16 juin pour la 1^{ère} générale, résultats affelnet le 30 juin pour la 1^{ère} STMG),

2. Finaliser l'inscription en venant déposer les dossiers avec les documents dûment renseignés et les pièces demandées au lycée en suivant le calendrier

- **1^{ère} générale : A partir du **lundi 22 juin 2026 et jusqu'au 09 juillet 2026** au **secrétariat des études** (horaires d'ouverture du lycée)**
- **1^{ère} STMG : **le lundi 06 juillet 2026 (8h30-12h30)**.**

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.

Si l'inscription n'est pas effectuée dans ces délais, votre enfant perdra le bénéfice de son affectation au lycée. En effet, la place sera considérée comme vacante et sera attribuée à un autre élève.

Remarque :

Toutes les informations concernant la vie de l'établissement se trouvent sur le site internet <https://lycee-saint-john-perse.fr>. A la rentrée scolaire, chaque parent se verra attribuer des identifiants pour accéder aux **services en ligne du lycée** (renseignements administratifs, bourses, livret scolaire du lycée...) et un **code d'accès au site PRONOTE** qui permettra de consulter les emplois du temps, les résultats aux évaluations, les absences, le cahier de texte électronique de la classe ainsi que les informations concernant la vie de la classe et de l'établissement.

Ces sites devront être consultés régulièrement (la quasi-totalité des informations seront diffusées par voie numérique). **Il est dans ce cadre indispensable de bien renseigner une adresse courriel fonctionnelle et régulièrement utilisée lors de l'inscription en ligne pour recevoir et prendre connaissance de vos codes d'accès aux services.**

Jean-Christophe Drappier
Proviseur

